

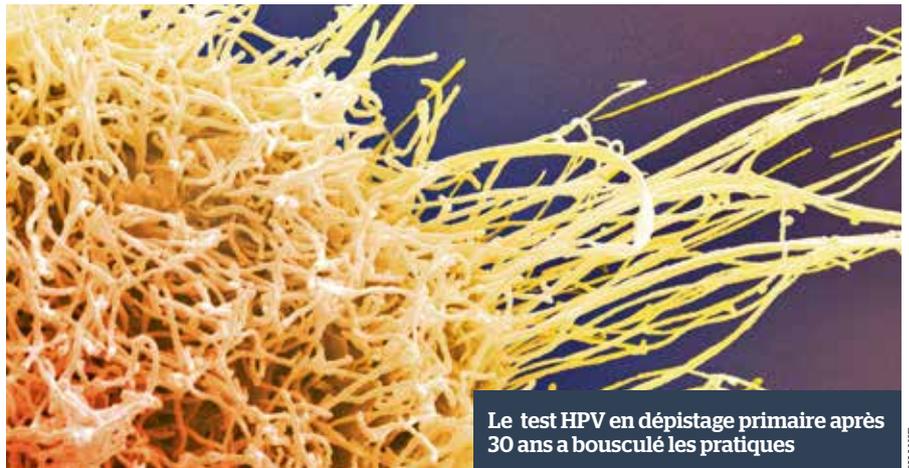
Dépistage du cancer du col de l'utérus

Une application gratuite du CNGOF pour y voir clair avec le test HPV

Afin d'accompagner les professionnels de santé dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le cancer du col de l'utérus, la commission Col-HPV du CNGOF, en partenariat avec la société 360 medics, a lancé l'application gratuite « Gestion des résultats HPV ».

La mise en place d'un programme de dépistage organisé pour le cancer du col de l'utérus en 2018 et l'instauration d'un dépistage primaire via un test HPV plutôt que par un frottis pour les femmes de plus de 30 ans (recommandations de la Haute Autorité de santé de juillet 2019) ont « bousculé les pratiques », explique le Dr Joseph Monsonogo, président de la commission Col-HPV du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF). « Le passage d'un rituel bien ancré dans l'esprit des médecins à une nouvelle façon de faire crée des difficultés de compréhension sur la manière de faire », poursuit-il.

Pour accompagner les professionnels dans le déploiement de ces mesures, la commission Col-HPV du CNGOF a sollicité la société 360 medics afin de développer une application accessible gratuitement visant à « clarifier les pratiques, aider à la décision sur les conduites à tenir et surtout éviter les surconsommations d'examen », plaide le gynécologue. L'outil est disponible via l'application



Le test HPV en dépistage primaire après 30 ans a bousculé les pratiques

PHAMIE

« 360 medics », téléchargeable sur Apple/Google Store, en tapant « HPV » depuis la barre de recherche de l'application.

Elle s'appuie sur les recommandations françaises. Entre 25 et 29 ans, un dépistage uniquement par frottis est recommandé. Entre 30 et 65 ans, le test HPV remplace le frottis. En cas de résultat négatif, le dépistage est à renouveler tous les cinq ans. Si le test est positif, un triage par frottis est réalisé et est suivi, en cas de résultat positif, par une cytologie. Si celle-ci est positive, une colposcopie est préconisée. Si le résultat est négatif, un second test HPV doit être réalisé un an plus tard. Un deuxième test positif conduira à une nouvelle colposcopie et, si elle est négative, le dépistage est à renouveler tous les cinq ans. Après 65 ans, un test de « sortie » du dépistage est prévu. En cas de résultat positif, le suivi se poursuit.

Des conduites à tenir pour les cas spécifiques hors recommandations

Avec un dépistage HPV, « on détecte en moyenne 30 % de lésions de haut grade supplémentaires par rapport à la cytologie et on réduit l'incidence du cancer de 70 % parce que la détection est précoce et qu'aucune lésion de haut grade n'y échappe », rappelle le Dr Monsonogo. Mais les nouvelles recommandations entraînent également une « surconsommation d'examens complémentaires (colposcopie, biopsie) observée depuis deux ans », constate le gynécologue, soulignant que le test HPV est très sensible mais peu spécifique et qu'un test positif « n'indique pas à quel stade de la

maladie on se trouve ». L'application destinée aux gynécologues, aux sages-femmes et aux médecins généralistes se propose ainsi d'être un support pour la mise en œuvre des recommandations afin d'« éviter les dérapages », mais aussi de réduire « les inquiétudes inutiles que ces nouvelles stratégies risquent de générer », insiste le gynécologue.

Pour des situations spécifiques où les recommandations sont absentes, comme pour les femmes immunodéprimées, celles avec des antécédents d'infection ou en cours de grossesse, des conduites à tenir sont proposées selon les avis des experts internationaux. Avalisé par un comité de lecture avec des représentants de la Haute Autorité de santé, de l'Institut national du cancer, de Santé publique France et des sociétés savantes, l'outil permet d'évaluer le risque de lésions de haut grade relatif à chaque situation.

« En l'absence d'études robustes, beaucoup de situations ne s'intègrent pas dans le cadre strict des recommandations. C'est là que le jugement et le sens clinique du praticien deviennent dominants », relève le Dr Monsonogo, qui souhaite que l'application joue un rôle d'aide à la décision. Si l'objectif est de faciliter l'adoption de nouveaux réflexes de prise en charge, « finalement, c'est bien sûr l'approche individuelle de chaque médecin et la connaissance de sa patiente qui guideront l'action du professionnel », souligne-t-il, rappelant que la prévention du cancer du col « relève d'une approche globale, incluant le dépistage et la vaccination ».

Elsa Bellanger

Des fiches pratiques pour les patientes

Pour répondre aux interrogations des femmes sur les nouvelles modalités du dépistage du cancer du col, la Société française de colposcopie et de pathologie cervicovaginale (SFCPCV) met à disposition des fiches informant sur les objectifs du dépistage, ses modalités, le déroulement d'une colposcopie, le suivi selon les résultats, etc.